

Article 162—Pouvoirs généraux :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le paragraphe 2 est nouveau. Il fait disparaître la nécessité de l'insertion de la disposition du présent article dans la loi spéciale.

L'article 162 est agréé.

Les articles 163 à 165, inclusivement, sont agréés.

Article 166—"Commencement des travaux.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "sauf dispositions contraires dans la présente loi", sont ajoutés.

L'article 166 est agréé.

Article 167—Tracé de la voie :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le mot "Commission" est substitué au mot "ministre" dans cet article. Cela signifie que le tracé général doit être approuvé par la commission au lieu de l'être par le ministre, comme cela est prescrit dans la présente loi. Le présent changement est, selon moi, une grande amélioration.

Article 168—Plan, profil et livre de renvoi :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "ou autre description exacte des dites terres", ont été insérés à la fin de l'alinéa (e). "Terres" dans la définition amendée inclut les servitudes. Ces mots sont ajoutés pour inclure les servitudes.

L'articles 168 est agréé.

L'article 169 est agréé.

Article 170—Sanction de la commission :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le changement de rédaction qui existe entre cet article et la disposition contenue dans la présente loi, savoir, de l'article 159, est fait pour indiquer clairement que le pouvoir conféré à la commission relativement aux déviations doit être celui de les sanctionner. Les paragraphes 4 et 5 de l'article 193 confèrent à la commission le plein pouvoir de protéger les intérêts publics dans le tracé des chemins de fer.

L'article 170 est agréé.

Article 171—La commission peut déterminer le délai pour l'acquisition de terrains :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots : "ou en permettant à la compagnie sous l'autorité de la présente loi, de prendre des terrains sans le consentement du propriétaire"—ont été ajoutés. La rédaction ainsi changée est considérée comme étant plus compréhensive que celle de la présente loi.

Dans l'alinéa (a) du paragraphe 1, les mots, "inclus dans son droit de voie", sont laissés de côté.

Dans le paragraphe 2, les mots, "ou cette permission, dans les lignes 1 et 2, sont ajoutés. Les mots "compris dans le droit de voie tel qu'indiqué par les dits plans," dans la présente loi, sont mis de côté.

Le paragraphe 3 est nouveau et il est ajouté pour prévenir les abus que pourraient commettre ces compagnies en retardant à faire l'acquisition de terrains désignés dans des plans souvent déposés au préjudice des propriétaires.

L'article 171 est agréé.

Les articles 172 et 173 sont agréés.

Article 174—Correction des plans, etc. :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le paragraphe 4 de la présente loi est biffé. Cette disposition dit : "deux juges de paix peuvent exercer les pouvoirs de la commission sous l'autorité de cet article."

L'article 174 est agréé.

L'article 175 est agréé.

Article 176—Devoirs des registraires des titres.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Dans le paragraphe 3 du présent article, le mot "tel" après le mot "tout" dans la ligne 2 est biffé; les mots "copie certifiée de tout plan dans les lignes 2 et 3, sont ajoutés; le mot "ainsi" après le mot "document" dans la troisième ligne, est biffé; et les mots "conformément à la présente loi", dans la ligne 4, sont ajoutés.

L'article 176 est agréé.

Article 177—D'autres plans, etc., que la commission exige :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Le mot "les" est substitué au mot "tels", dans la ligne 1, et les mots "ailleurs prévus" dans la ligne 2, sont ajoutés.

L'article 177 est agréé.

Les articles 178 et 179 sont agréés.

Article 180—Embranchements—pouvoir de les construire :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Les mots "sauf tel que ci-après prévu", dans la 4e ligne, sont ajoutés.

Les articles 181 à 183, inclusivement, sont agréés.

Article 184—Dispositions applicables :

L'honorable sir JAMES LOUGHEED : Dans la ligne 3, le mot "ces" est retranché